

Une approche holistique de la justice migrante

Harrold Babon, Mylène Barrière et Emin Youssef

Numéro 824, printemps 2024

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/104200ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Babon, H., Barrière, M. & Youssef, E. (2024). Une approche holistique de la justice migrante. *Relations*, (824), 49–51.

3^{de} 4

Ceci est le troisième
de quatre articles
sur les domaines
émergents du droit.
Une série à suivre
dans notre prochain
numéro.

UNE APPROCHE HOLISTIQUE DE LA JUSTICE MIGRANTE

...

Atteindre une véritable justice pour les personnes migrantes exige de mettre en œuvre des approches intégrées, alliant l'accompagnement juridique à l'intervention psychosociale, à l'organisation communautaire et à la défense des droits. La Clinique pour la justice migrante de Montréal a fait de cette pratique multidisciplinaire sa principale raison d'être.

Harrold Babon, Mylène Barrière et Emin Youssef

Les auteur·ices sont respectivement organisateur communautaire, avocate à la Clinique pour la justice migrante de Montréal et étudiant en droit à l'Université McGill

Les personnes migrantes à statut précaire ou sans statut vivent d'importants enjeux d'exclusion, d'exploitation et d'accès aux droits du fait des frontières, des politiques d'immigration restrictives et du racisme systémique qu'elles subissent¹. Malgré les violations multiples et répétées de leurs droits et le risque constant de détention et de renvoi du Canada, il est immensément difficile pour ces personnes d'avoir accès à la justice, le système continuant à les traiter comme des objets plutôt que comme des sujets de droit. Depuis les années 2000, un « mouvement pour la justice migrante² », fondé sur l'action et la solidarité d'une grande diversité de groupes communautaires ayant en commun de critiquer le concept de « frontière » sous toutes ses formes, se construit au Québec, principalement à Montréal, afin d'exiger et d'instiguer des changements systémiques en matière de justice sociale et de respect des droits fondamentaux des personnes migrantes.

C'est dans ce contexte, et pour répondre à des problèmes juridiques de plus en plus prégnants qu'a été fondée à Tiohtiá:ke (Montréal), en 2022, la Clinique pour la justice migrante (CJM), une clinique juridique communautaire qui a pour mission de défendre les droits civils, politiques et socioéconomiques des personnes migrantes à statut précaire en offrant des services juridiques holistiques et transdisciplinaires, et en soutenant les mobilisations de leurs communautés. Fruit de la mobilisation d'un collectif d'individus composé principalement de travailleur·euses et de militant·es allié·es des personnes migrantes, l'organisme sans but lucratif et spécialisé en droit des réfugié·es et en immigration humanitaire aspire à mobiliser la pratique du droit pour atténuer les causes structurelles des violations des droits des personnes migrantes.





Illustration : Christian Tiffet

L'accès à la justice pour les personnes migrantes

La crise d'accès à la justice s'aggrave sans cesse au fil des ans, menant à l'exacerbation des enjeux sociaux, et cela est particulièrement vrai en matière de droit des réfugié·es et d'immigration humanitaire. Un exemple qui a fait la une de l'actualité de façon récurrente dans la dernière année est l'itinérance, qui est devenue une réalité grandissante pour les demandeur·euses d'asile et les personnes vivant différentes situations migratoires. Ceux et celles qui éprouvent des difficultés à se prévaloir de l'accompagnement juridique nécessaire pour soumettre des demandes d'asile voient leur accès aux droits sociaux (logement, soin de santé, sécurité sociale, etc.) retardé et doivent recourir aux ressources d'hébergement d'urgence, lesquelles ne suffisent pas aux besoins grandissants³. Quant aux personnes à statut précaire qui sont locataires, elles renoncent souvent, par crainte d'être dénoncées auprès de l'Agence des services frontaliers du Canada, à faire valoir leurs droits vis-à-vis des propriétaires⁴.

Répondre à des injustices de ce type exige de développer une pratique du droit qui soit capable de tenir compte de l'interrelation des enjeux sociaux et des multiples barrières qu'ils dressent dans la défense des droits, ce qu'une pratique ordinaire en droit de l'immigration ne permet pas toujours. C'est à une telle synergie qu'aspire la CJM en déployant des efforts

multidisciplinaires qui allient l'accompagnement juridique, l'intervention psychosociale, l'organisation communautaire et la défense collective des droits. Son action juridique au cas par cas, ses mobilisations et ses plaidoyers contribuent ainsi au mouvement social pour la justice migrante.

Les trois volets d'intervention : s'outiller pour faire face au système

Pour atteindre ces objectifs, la CJM a développé trois volets d'activité distincts : l'information, la représentation et la mobilisation. Depuis 2017, le Canada reçoit des nombres records de demandes d'asile, une tendance qui se poursuit en dépit de l'élargissement de l'Entente sur les tiers pays sûrs et de la fermeture du chemin Roxham⁵. Dans ce contexte, il est de plus en plus difficile pour les demandeur·euses d'asile d'avoir accès à une représentation juridique, que ce soit à travers le réseau de l'aide juridique ou en pratique privée. Les migrant·es à statut précaire et sans statut peinent ainsi à s'informer, du fait des barrières linguistiques, mais aussi de la complexité des procédures juridiques, s'exposant à la désinformation et aux abus de toutes sortes. En réponse à ces difficultés, la CJM offre, en collaboration avec d'autres partenaires de première ligne, de l'information juridique vulgarisée afin que les personnes qui font face à des processus migratoires difficiles soient davantage outillées pour affronter le système.

Les personnes migrantes, déracinées, sont pour la plupart confrontées à un nouveau milieu de vie qui érige devant elles de multiples barrières pour accéder à l'essentiel, et ce, sans oublier qu'elles sont souvent survivantes de violences qui les laissent aux prises avec des traumatismes importants. Pour améliorer leurs conditions de vie au Canada, elles devront régulariser leur statut en engageant des procédures juridiques pour lesquelles il est souvent préférable d'être représenté·e. Or, la professionnalisation des services juridiques et le caractère contractuel de la relation posent généralement des problèmes, puisque le *Code de déontologie des avocats* exclut d'emblée de « l'offre de service » ce qui ne tombe pas sous le coup du « mandat » confié à l'avocat·e. Cette réalité n'est aucunement adaptée aux besoins des personnes migrantes, qui bénéficient davantage d'une approche transdisciplinaire, capable de considérer différents besoins à la fois, à l'instar des autres justiciables présentant des vulnérabilités multiples et diverses. La CJM répond à ces enjeux en déployant une approche globale auprès des personnes représentées. Pour ce faire, son équipe juridique collabore étroitement avec l'intervenant·e psychosocial·e rattaché·e à la Clinique, ainsi qu'avec les autres intervenant·es ou allié·es qui contribuent au dossier, afin de répondre aux besoins exprimés par la personne par-delà l'exécution du mandat juridique. Ces derniers découlent, la plupart du temps, des systèmes d'exploitation et d'oppression auxquels ces personnes sont confrontées : abus dans le milieu du travail, difficultés d'accès à un logement abordable et salubre, criminalisation et judiciarisation des personnes racisées, violence basée sur le genre, problématiques en santé mentale et en dépendance, etc.

Enfin, la Clinique prend aussi position sur les enjeux sociaux et politiques qui affectent les personnes migrantes et participe activement aux mobilisations et aux instances de concertation, s'inspirant en ce sens du mouvement de l'action communautaire autonome. En effet, le soutien individuel offert aux personnes représentées par la CJM s'inscrit dans la reconnaissance de la dignité humaine de chacun·e, tout en gardant à l'esprit qu'il s'agit là d'actions à portée limitée et ne s'attaquant pas de façon radicale aux problèmes rencontrés par les migrant·es à statut précaire.

L'approche holistique de la CJM : au-delà du soutien individuel

Au-delà de la représentation juridique et de l'accompagnement psychosocial, la CJM préconise également une approche holistique d'un point de vue organisationnel et collectif. Cela fait en sorte que les actions et les priorités de la Clinique demeurent pertinentes,

ancrées et dirigées vers les besoins réels des personnes migrantes et de leurs communautés. Si les avocat·es et l'intervenant·e psychosocial·e ont un accès privilégié au vécu des personnes représentées, l'ensemble des membres de l'équipe participent aux activités tenues dans le cadre des deux autres volets d'activité et sont témoins des partages des personnes migrantes et des intervenant·es qui les soutiennent, ce qui informe leur compréhension des enjeux à privilégier en matière de mobilisation.

De plus, des personnes migrantes à statut précaire rencontrées dans le cadre d'une activité tenue dans l'un ou l'autre des volets d'activité (par exemple, une séance d'information ou un rassemblement) peuvent être orientées vers des activités des autres volets pour en bénéficier ou y contribuer. Ainsi, nous espérons qu'un potentiel mobilisateur se dégage de la synergie entre les trois volets. Par la mobilisation, la CJM souhaite contribuer à l'effort collectif visant à créer un contexte où les personnes migrantes peuvent être actrices de changement malgré la violence du système, qui les réduit trop souvent au silence et à la peur. En collaboration avec ses partenaires communautaires de première ligne, la CJM souhaite briser l'isolement social vécu par les personnes dont le statut migratoire est précaire, favoriser leur prise de parole, l'écoute et la compréhension de leurs réalités.

Par son modèle, la CJM combine plusieurs pratiques identifiées depuis longtemps comme innovantes et susceptibles d'améliorer l'accès à la justice, mais qui sont encore peu répandues et rarement expérimentées en interrelation. Son équipe multidisciplinaire et son approche holistique, conjuguées à une démarche d'éducation populaire et de défense collective des droits, visent, à long terme, la mise sur pied d'un membrariat investi dans la mission de la Clinique, ainsi qu'une participation toujours plus effective, par ses activités intégrées, au mouvement de solidarité pour la justice migrante. ■

1— Voir le dossier « Vivre sans statut au Québec », *Relations*, n° 819, hiver 2022-2023.

2— Adrien Jouan, « Le mouvement pour la justice migrante : une histoire montréalaise », *Critique internationale*, vol. 3, n° 84, 2019, p. 81-103 ; Harsha Walia et Andrea Smith, *Démanteler les frontières : contre l'impérialisme et le colonialisme*, Montréal, Lux Éditeur, 2015.

3— Vincent Rességuier et Sébastien Desrosiers, « L'itinérance menace les migrants du chemin Roxham », Radio-Canada, 10 novembre 2022 [en ligne] ; Élyse Allard, « À Montréal, la rue guette de nombreux migrants », Radio-Canada, 8 novembre 2023 [en ligne].

4— Projet de Cartographie Anti-évacuation de Parc-Extension, *MIL façons de se faire évincer — L'Université de Montréal et la gentrification à Parc-Extension*, mai 2020 [en ligne].

5— Gouvernement du Canada, « Demandes d'asile par année » [en ligne].